



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est du Maine-et-Loire

Comité syndical du 6 mars 2020

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHIER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 20.01: Approbation du Compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2019*
- *Délibération n° 20.02: Approbation du Compte de Gestion 2019*
- *Délibération n° 20.03: Approbation du Compte Administratif 2019*
- *Délibération n° 20.04: Budget Primitif 2020*
- *Délibération n° 20.05: Convention Constitutive de Groupement de Commandes – Avenant n°1*
- *Délibération n° 20.06: Contrat Cadre et Conventions associés au Projet ECO-CIR*
- *Délibération n° 20.07: Etude de maîtrise d'ouvrage de la Station GNV/BioGNV de LASSE*
- *Délibération n° 20.08: Création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe*
- *Délibération n° 20.09: Prise en charge des frais d'hébergement*
- *Délibération n° 20.10: Adhésion à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »*
- *Délibération n° 20.11: Adhésion à l'association AMORCE*
- *Délibération n° 20.12: Renouvellement de l'adhésion au site www.anjoumarchespublics.fr*

Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 21 février 2020

Compte rendu affiché le, 15/04/2020 ,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 20 décembre 2019

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00096-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.01

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2019

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

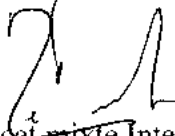
VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 décembre 2019

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation Et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DB_20_00097-BF
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.02

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le payeur départemental ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2019 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur départemental,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
- l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver le Compte de Gestion 2019 dressé par le payeur départemental d'autoriser Monsieur le Président à le viser et le signer.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DB_20_00098-BF
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.03

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GAILLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13 (Le Président s'étant absenté)

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes POUR : 13

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Approbation du Compte Administratif 2019
Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts

Considérant,

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	REALISATIONS	RESULTATS	RESTES A REALISER
Recettes d'investissement	181 770.66 €		0 €
Dépenses d'investissement	28 894.98 €		50 292 €
Réparti de la manière suivante : Excédent d'investissement		152 875.68 € - 98 353.62 €	
Déficit antérieur			
Résultat d'investissement de l'exercice		54 522.06 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	REALISATIONS	RESULTATS	RESTES A REALISER
Recettes de fonctionnement	4 900 835.93 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 741 313.91 €		0 €
Réparti de la manière suivante : Excédent de fonctionnement		159 522.02 € 994 276.71 €	
Excédent antérieur			
Résultat de fonctionnement de l'exercice		1 153 798.73 €	

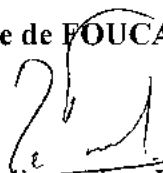
Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'approuver le Compte Administratif 2019 présentant

- un résultat d'investissement de 54 522.06 € pour un total de dépenses d'investissement de 28894.98 €, un total de recettes d'investissement de 181 770.66 € et un déficit antérieur de 98 353.62 €,
- un résultat de fonctionnement de 1 153 798.73 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 741 313.91 €, un total de recettes de fonctionnement 4 900 835.93 € et un excédent antérieur de 994 276.71 €.

Article Second : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 153 798.73 € en section de fonctionnement.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DB_20_00099-BF
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.04

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Budget Primitif 2020

Le comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU l'article R 241.7 du Code Général des collectivités territoriales

VU les articles 14,15 et 22 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988

VU les statuts,

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant que,

Le Budget 2020 de 8 455 487 € est réparti de la manière suivante :

- ***5 892 331 € en section de fonctionnement,***
- ***2 563 156 € en section d'investissement.***

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 5 892 331 € H.T.

Elle comprend les dépenses :

- *les charges à caractère général (chapitre 011) d'un montant de 4 706 256 € H.T.*
 - dont :*
 - *3 850 000 € H.T. pour achat de prestations de services à savoir le coût de traitement des déchets ménagers et assimilés (actualisation au 1^{er} mars et 3 € H.T. / tonne de TGAP),*
 - *325 000 € H.T. de contrats de prestation de services avec des entreprises dont le coût de transport (en fonction des données de l'appel d'offre),*
 - *251 421 € H.T. pour les études*
 - *60 000 € H.T. pour les honoraires,*
 - *40 000 € H.T. pour les frais de contentieux*
 - *45 000 € H.T. pour les analyses et autres dépenses,*
 - *80 000 € H.T. pour la publication et la distribution des 2 journaux SIVERT,*
 - *le solde concerne les charges courantes du syndicat.*
- *les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 366 453 €,*
- *les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour un montant de 55 600 € dont 44 000 € pour les indemnités d'élus,*
- *110 000 € pour la péréquation,*
- *les intérêts d'emprunt, les amortissements des investissements réalisés,*
- *les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 390 000 € et*
- *230 000 € de virement à la section d'Investissement.*

Ces dépenses de fonctionnement seront financées par :

- les produits de services à hauteur de 4 110 000 € H.T. soit 3 700 000 € H.T. de remboursement des coûts de traitement, 300 000 € H.T. de remboursement des coûts de transport et 110 000 € de péréquation,
- la participation des collectivités pour 291 933 € H.T. soit 1.04 € H.T. par habitant,
- la redevance pour occupation du domaine public versée par la SAVED à hauteur de 23 000 € H.T.,
- la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle versée par la SAVED de 312 000 € H.T.,
- l'affectation du résultat N-1 de 1 153 798 €.

Les investissements 2020 s'élèveront à 2 563 156 H.T.

Ils comprennent :

- les immobilisations incorporelles d'un montant de 15 715 € H.T. correspondant aux restes à réaliser subventions composteurs,
- les immobilisations corporelles pour un montant de 22 000 € H.T. (véhicule...),
- les immobilisations en cours pour 2 510 292 € H.T. dont 2 300 000 € pour la construction de l'hydrocondenseur et 210 292 € pour le centre de tri biopole,
- les titres de participation à hauteur de 10 000 € (capital de la SCIC station GNV)
- le remboursement de l'emprunt pour 5 149 €.

Ces investissements seront financés par :

- des subventions à hauteur de 700 000 €,
- un emprunt à hauteur de 1 600 000 €,
- les amortissements et charges à répartir d'un montant de 33 336 €
- un virement de la section de fonctionnement de 175 298 € et
- l'excédent antérieur de 54 522 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier ; Voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 8 455 487 € en dépenses et recettes le budget primitif 2020 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci - joint.

La section de fonctionnement s'élève à 5 892 331 €, voté chapitre par chapitre, et la section d'investissement à 2 563 156 €, voté chapitre par chapitre, en dépenses comme en recettes.

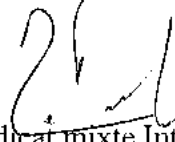
Article deuxième : Donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

Article Troisième : Donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

Article quatrième : Donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1.04 € H.T. par habitant.

Article cinquième : Donner délégation à Monsieur le Président pour signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00100-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.05

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Convention Constitutive de Groupement de Commandes – Avenant n°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Préalablement à la création de la SPL-centre de tri Biopole-, une convention constitutive de Groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la SPL le 6 novembre 2017.

Suite à l'attribution par la SPL du marché global de performance à un groupement d'entreprises en charge de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance du centre de tri de collecte sélective de déchets ménagers recyclables secs Biopole (MGP2), la SPL a pris contact avec des établissements bancaires pour souscrire un emprunt afin d'assurer le financement de ce projet.

Lors des premiers contacts pris, ces établissements de crédit ont indiqué qu'ils souhaitaient que la durée de la convention de groupement de commandes coïncide à minima avec la durée du contrat de financement envisagé et dont la durée est liée aux amortissements des ouvrages.

Le conseil d'administration de la SPL Centre de tri Biopole en date du 5 février 2020 a décidé de fixer à 25 ans la durée de cette convention de groupement de commandes (soit 5 ans de plus que la durée initiale de 20 ans), sous réserve de l'approbation des assemblées délibérantes des actionnaires.

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive de Groupement de commandes entre Angers Loire Métropole, le SIVERT, Anjou Bleu Communauté, le Syndicat intercommunal de Segréen pour le traitement des ordures et le SYCTOM du Loire Béconnais, fixant à 25 ans la durée de cette convention. Et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

- **Article second : D'imputer les dépenses au budget des exercices 2020 et suivants.**

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00101-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.06

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mmc CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mmc CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes POUR : 14 (**Avec réserve de Monsieur ALLAUME, rappelant l'urgence de signer le contrat avec SAS NG Avenir**)

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Contrat Cadre et Conventions associés au Projet ECO-CIR

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

VU les délibérations n°18.06 du 15 février 2018, n°18.21 du 4 juin 2018, n°18.28 du 9 novembre 2018, n°18.37 du 21 décembre 2018 et n°19.39 du 20 décembre 2020

Considérant que,

Le SIVERT est engagé depuis plusieurs années dans un projet visant à valoriser la chaleur fatale de l'Unité de Valorisation Energétique de la Salamandre tant pour des raisons environnementales (valorisation optimale de l'énergie, ...), financières (maîtrise des taxes ...), qu'économique et d'aménagement du territoire (création d'emploi, accompagnement de projets de territoires...). C'est le projet ECO CIR, qui vise à chauffer des serres maraîchères et amener le gaz sur le secteur.

Le serriste annonce en phase 1, 4 ha de serres (+ ou - 10%) prévus en octobre 2021, puis lors de la phase 2 pour un total à terme de 10 ha environ. Le retour d'une étude sur les disponibilités sur l'eau définira plus précisément le niveau d'engagement des serristes.

Ce projet porté initialement par le SIVERT, est largement collaboratif, notamment avec les autres collectivités en particulier la communauté de Commune Baugeois Vallée fortement investie dans la réussite du Projet. Il implique aussi la SAVED, et bien évidemment La SAS NG Avenir, regroupant les serristes qui souhaitent s'implanter et utiliser l'énergie.

Il est nécessaire de préciser le rôle de chacun, d'encadrer les relations entre les différents partenaires, en particulier sur le plan financier.

-Le SIVERT de l'Est Anjou :

Le SIVERT finance l'hydro-condensateur auprès de SAVED dans le cadre de la Délégation de Service Public qui permettra de fournir la chaleur fatale aux serristes.

Il recherchera tous les financements possibles et en particulier à bénéficier de Certificats d'Economies d'Energie qui pourraient, sous certaines conditions, financer tout ou partie de l'investissement.

-La SAVED :

La SAVED dans le cadre de la DSP assurera les travaux pour le compte du SIVERT, ainsi que l'exploitation de l'hydro-condensateur et assurera la vente de la chaleur aux serristes.

Toutefois, la récupération de la chaleur fatale entraînera une diminution de la production d'électricité, et donc une perte de recettes que le SIVERT s'engage à compenser à SAVED.

De même pour les frais d'assurance et de GER, estimé à 150000 € maximum par an.

Il est donc nécessaire de faire un avenant au BEA et à la convention d'exploitation non détachable, pour détailler les modalités liées au projet ECO-CIR. L'avenant sera annexé au présent accord.

-La SAS NG Avenir : NG Avenir est le porteur du projet de construction de serres.

Il est engagé auprès du SIVERT par le contrat de fourniture de chaleur.

Ce contrat prévoit les conditions techniques et financières pour lesquelles la SAVED s'engage à fournir la chaleur aux serristes.

Le dispositif de captation de chaleur est subventionné par des Certificats d'Economies d'Energie dont l'attribution est liée au volume d'énergie récupéré et au strict respect d'un échéancier.

Afin de garantir l'équilibre financier du SIVERT, les producteurs s'engagent à privilégier l'usage de cette énergie, conformément au rythme de développement de leur exploitation précisé dans le contrat de chaleur et à une quantité minimum de chaleur de serre par surface de serre, achetée chaque année à la SAVED.

NG Avenir est également engagée auprès de la communauté de communes, via son aménageur ALTER CITES, pour l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de son projet.

-ALTER CITES :

ALTER CITES est l'aménageur de la ZAC pour le compte de Baugeois-Vallée. Il assurera le portage foncier auprès des serristes de la façon suivante :

-La communauté de communes Baugeois-Vallée.

La communauté de communes intervient comme garant financier d'une partie du projet à côté du SIVERT, et d'aménageur.

Une convention prévoit les conditions dans lesquelles les différents déséquilibres financiers et/ou gains d'investissement et d'exploitation sont répercutés aux différentes parties prenantes.

La communauté de communes prend en charge le montant des travaux liés à la l'installation de l'hydro-condensateur pris en charge par le SIVERT, déduction faite des subventions ou certificat d'énergie.

Le SIVERT assure le financement du système de récupération de chaleur, estimé à environ 2,5 millions d'€. La CCBV s'engage à financer la part de l'investissement réalisé par le SIVERT non couverte par des financements extérieurs (CEE et/ou subventions diverses ...). En l'occurrence, l'annuité correspondant à la quote-part annuelle du « reste à charge éventuel » du SIVERT, augmentée des éventuels coûts de financement (frais financier lié à un prêt éventuel...). Toutefois, la somme appelée par le SIVERT, est fixée à un plafond de 500 000 € par an et dans la limite maximum de 2,5 M€. Si les subventions complémentaires ou certificats d'énergie sont touchées dans un second temps par le SIVERT, elles viennent en déduction de la participation de la CCBV (rétrocession)

Si les aides viennent couvrir l'intégralité des investissements réalisés, le SIVERT conservera les sommes de manière à couvrir le GER et les surcoûts de fonctionnement éventuels.

Concernant l'exploitation :

La SAVED subit une perte de recettes liée à la baisse de la production d'électricité. En contrepartie, elle encaissera auprès des serristes le produit de la vente de la chaleur fatale. Le déficit constaté est répercuté au SIVERT. A l'inverse dès lors que le bilan d'exploitation sera positif, la SAVED reversera au SIVERT l'excédent.

La CCBV s'engage à participer à la prise en charge du déficit supporté par le SIVERT.

Le SIVERT prendra à sa charge : (Environ 120k€ en régime plein),

- L'ensemble des surcoûts d'assurance liés à l'investissement complémentaire réalisé par la SAVED et correspondant aux investissements (biens assurés) et aux pertes d'exploitation supplémentaires assurées au titre des pertes d'exploitation, pour un montant annuel prévisionnel d'environ 30 K€ en phase 1 (4ha de serres (+ ou - 10%)) et 40 K€ en phase 2 (permettant d'atteindre un total de 10 ha de serres). Soit 70K€ (chiffres estimés)

- La totalité du GER et des consommables induit par la récupération de chaleur fatale sur l'UVE réalisée dans le cadre de cette opération, soit un montant prévisionnel d'environ 50K€ annuel (estimation).

La CCBV prendra à sa charge : (Environ 100 à 150 k€ maximum que la CCBV peut logiquement voir diminuer si le projet prend son envol)

Le déficit net lié à la perte de recettes due à une moindre revente d'électricité par la SAVED, (Perte de moindre revente d'électricité auquel il faut déduire la recette de la vente de la chaleur). Ce déficit diminuera au fur et à mesure de la construction des serres, la chaleur vendue augmentant en proportion. Estimé à 94 000 € en phase 1, il serait pris en charge par la communauté de communes et plafonné à 150 000 € TTC par an.

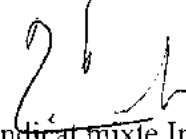
Enfin, il est précisé que le SIVERT reversera à la CCBV la moitié du gain net résultant de la vente de chaleur, déduction faite des pertes de vente d'électricité, pour le cas favorable où ces ventes viendraient à dépasser les pertes annuelles constatées.

Le comité Syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'autoriser Monsieur le Président à négocier (engagements précis en fonction des résultats « des études Eau ») et signer l'accord cadre, ainsi que ses annexes (contrat de chaleur avec SAS NG Avenir et convention avec la Communauté de communes Baugeois Vallée.

Article 2 ; D'autoriser Monsieur le Président à négocier et signer un nouvel avenant avec SAVED.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00102-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.07

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Etude de maîtrise d'ouvrage de la Station GNV/BioGNV de LASSE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération n° 19.39 portage de la station de GNV/BioGNV

Considérant que,

Le projet de création d'une station de GNV/BioGNV s'inscrit dans l'écosystème industriel que souhaite développer le SIVERT : une activité agricole maraîchère sous serres afin de valoriser l'énergie. Ce projet nécessite à appoint d'énergie lors des arrêts de l'unité SALAMANDRE. Un projet d'unité de méthanisation est en cours d'étude pour une implantation à proximité de la zone d'activité de Lasse par les agriculteurs locaux.

Le Siéml est engagé à double titre dans ce projet ambitieux via l'accompagnement qu'il apporte afin de faire venir le gaz naturel sur la zone : mise en place d'un contrat de concession dans le cadre d'une délégation de service public attribuée à GrDF et participation à la réalisation effective d'une station GNV/bioGNV dans le cadre d'un protocole d'accord.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, Incub'ethic, a créé la SAS projet Baugeois Vallée énergies renouvelables avec un capital a minima et un apport en compte courant permettant de déclencher les différentes études afin d'obtenir les autorisations administratives, parmi lesquelles le permis de construire de la station, obtenu le 11 décembre 2019.

Il est envisagé à terme une évolution de la forme juridique de la société de projet vers une SCIC, société coopérative d'intérêt collectif. Cette structure coopérative permettra la collégialité et la proximité des échanges nécessaires à la réussite du projet. Elle permettra également d'associer directement les différents acteurs publics locaux.

La création d'une station d'avitaillement GNV sur un des axes structurants permet d'assurer la consommation minimale du gaz apporté par le nouveau réseau mais également aux besoins des entreprises de logistique, et de permettre le passage à la mobilité durable. Nous avons d'ailleurs décidé d'intégrer le gaz dans le nouvel appel d'offre transport et transfert des déchets ménagers vers l'UVE.

La station sera située sur la ZAC de la Salamandre, à Lasse, avec un accès direct depuis la RD 139.

Une étude a été menée auprès des potentiels utilisateurs de la station et a permis d'évaluer une montée en charge de la station sur 5 ans :

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	2021	2022	2023	2024	2025
	Qté potentiel évaluée	Qté potentiel évaluée	Qté potentiel évaluée	Qté potentiel évaluée	Qté potentiel évaluée
Poids Lourds	8	11	15	18	21
Poids Lourds ≤ 19t	4	5	8	9	11
Bus/Autocar	1	2	3	3	4
BOM	2	4	5	6	7
VUL	0	3	4	5	6
VL	3	9	13	16	20
TOTAL véhicules	18	34	48	57	69

Ce scénario semble réaliste sous condition d'une forte mobilisation des partenaires pour convaincre les utilisateurs potentiels.

Coût d'investissement :

Investissement (€HT)	
AMO et Pilotage	60 k€
Matériel	1 300 k€
Aléas	100 k€
Foncier	24 k€
Frais dossier bancaire	20 k€
Garantie bancaire	20 k€
TOTAL	1 524 k€

Financement (€HT)	
Montant à financer	1 524 k€
Capitaux propres apportés	200 k€
Subvention Région	100 k€
Emprunt bancaire hors BFR*	1 224 k€

* Taux de 0,8% sur 12 ans

Le coût d'investissement de la station est évalué à 1,5 millions d'euros HT. Un dossier de subvention sera déposé au conseil régional, le montant prévisionnel étant estimé à hauteur de 100 000 €.

La vente du carburant permettrait de dégager un résultat positif dès 2024.

Le dossier technique en annexe, réalisé par Incub'éthic, détaille les caractéristiques techniques et économiques de la station.

Les travaux de construction de la station devraient être lancés au second semestre 2020 pour une mise en service fin 2020-début 2021.

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont des sociétés anonymes (SA), des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

Elles regroupent obligatoirement trois catégories d'associés :

- les bénéficiaires du bien ou du service (clients, fournisseurs, habitants, acteurs du territoire, ...);
- les salariés ou, en leur absence, les producteurs des biens ou des services;
- toute autre personne physique ou morale (collectivités, bénévoles, partenaires, ...).

Les SCIC se caractérisent par :

- l'égalité d'ambition entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêt collectif,
- le multisociétariat qui permet d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples dont des collectivités publiques,
- son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix par collège.

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC (contre 20 % auparavant). Au moins 57.5 % du résultat est affecté aux réserves impartagables (déductible de l'IS).

Les fonds propres à apporter pour financer l'investissement de la station s'élèvent à 200 000 €, répartis entre les différentes parties qui prendront part au capital de la SCIC. A la constitution de la SCIC, il sera proposé la répartition des fonds suivante :

	Part du capital	Montant indicatif
CCBV	34 %	68 k€
ALTER Energies	21 %	42 k€
Noyant Bio Energies	15 %	30 k€
Incub'Ethic	15 %	30 k€
Siéml	10 %	20 k€
SIVERT	5 %	10 k€

Il est à noter qu'au sein d'une SCIC, les droits de vote sont décorrélés des apports en capitaux. En effet, les décisions sont prises en assemblées générales au sein desquelles siègent des collèges, ayant chacun une voix. La mise en place des trois collèges suivants est envisagée :

- un collège « Référents » au sein duquel Incub'Ethic, les agriculteurs de Noyant Bio Energies et les futurs utilisateurs de la station souhaitant s'impliquer dans la gestion ;
- un collège « Territoire » composé de la communauté de communes Baugeois Vallée et du SIVERT ;
- un collège « Production, Technique et Innovation » rassemblant le Siéml et Alter Energies.

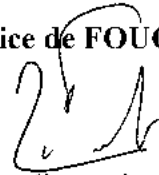
Les statuts qui établissent les règles de gouvernance et de gestion de la structure de portage et le pacte d'actionnaires qui définit les modalités de cession et d'achat des parts entre les différentes parties sont à ce jour encore en cours de rédaction.

Afin de pouvoir continuer le projet et enclencher la phase opérationnelle dans l'attente de la constitution effective de la coopérative, il est proposé de formaliser un avenant n° 1 au protocole d'accord initial. Cet avenant permettra à l'opérateur Incub'éthic de continuer à conduire les opérations au travers de la SAS projet Baugeois Vallée énergies renouvelables, puis en parallèle, de finaliser l'ensemble des éléments qui permettront la transformation de la société en SCIC et l'intégration des différents partenaires. Pour se laisser une chance de tenir le calendrier, la prochaine étape consiste à rapidement choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser les études et travailler à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. Cette seconde phase nécessite un apport en compte courant à la SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables par Incub'ethic estimé à 60 000 € au maximum. Pour autant, il a pour objet de sécuriser la prise de risque opérée par la SAS projet Baugeois Vallée énergies renouvelables qui supportera le coût de développement, en fixant les modalités de reprise de la société par les futurs actionnaires et les conditions d'indemnisation de la SAS en cas d'abandon du projet.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article premier** : D'approuver le protocole d'accord relatif au projet de station GNV/bioGNV, pour permettre à l'opérateur Incub'ethic d'engager la phase deux du projet et retenir ainsi une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la réalisation des études d'avant-projet et la préparation du dossier de consultation pour la construction et la réalisation de la station ;
- **Article deuxième** : D'approuver le principe d'indemniser la SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables à hauteur du tiers des sommes engagées pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cas de non-réalisation de l'opération, soit la somme de 20 000 € maximum.
- **Article troisième** : D'approuver le principe de création d'une SCIC pour la gestion de ce projet et d'une prise de participation par le SIVERT au capital de cette structure pour un montant de 10000€ ;
- **Article quatrième** : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00103-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.08

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant, l'évolution de grades des agents du SIVERT,

Le Président suggère de créer le poste suivant à compter du 1^{er} mai 2020 :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Décide de revoir le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2020 comme tel :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINIS- TRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe*	C	1	1	39 heures
Agent administratif territorial	C	1	0	39 heures
FILIERE TECH- NIQUE				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	39 heures
Ingénieur Principal	A	1	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	0	35 heures
		9	7	
TOTAL				

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2020

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00104-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.09

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Prise en charge des frais d'hébergement

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Lors des déplacements des élus ou agents, ces derniers se déplacent plusieurs jours hors du département et sont donc obligés de prendre un hôtel.

Il est parfois difficile de trouver un hôtel à hauteur de 60 €, montant maximum prévu par les décrets n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et n° 2007-23 du 5 janvier 2007.

Cependant, le décret n° 2006-781 prévoit dans son article 7, la possibilité de régler au-delà des 60€ lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières.

Le comité syndical décide à l'unanimité,

Article unique ; D'autoriser le règlement des frais d'hébergement au-delà du montant maximum pour les élus ou agents qui se rendent à des colloques ou congrès, dans la limite des frais engagés et ce pendant 2 ans.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00105-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.10

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHIER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Adhésion à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. a décidé d'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier du label qualité au circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre.
Je vous propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2020.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article premier : D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire », et de payer la cotisation correspondante pour 2020 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.

- Article second : De désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00106-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.11

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Adhésion à l'association AMORCE

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers. Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes. (matière et énergie)

La cotisation est basée sur une part fixe et une part proportionnelle (2 200 € pour 2020).

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier : De renouveler l'adhésion à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE), et de payer la cotisation correspondante prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 lors du Budget Primitif 2020.

- Article second : De Désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou (ou l'un des vices – Président en cas d'empêchement) et Monsieur le Directeur pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation Et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20200306-DE_20_00107-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Séance du 6 mars 2020

Comité Syndical

Délibération n° 20.12

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur de FOUCAUD, Président élu, dûment convoqué le 21 février. Monsieur SEGUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Pierre-Jean ALLAUME.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Patrice de FOUCAUD.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Vincent FOURNERET.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur André SEGUIN.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Daniel BOISBOUVIER.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Louis DAVIS	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Jean-Marcel SUPLOT.....	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc SECHET.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry GALLARD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Madame Sophie ANGUENOT	CA « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	CA « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Henri d'OYSONVILLE	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL.....	Paierie départementale de Maine-et-Loire
- Messieurs GERAULT et CHARRUAU, Mme CAZILLAC ...	S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Renouvellement de l'adhésion au site www.anjoumarchespublics.fr

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Que le Code des Marchés Publics oblige les communes, communautés ou syndicats de communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 25.000 € H.T.

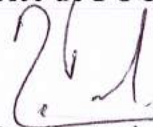
Parfois face aux nouvelles exigences des textes qui imposent aux communes et EPCI de proposer une solution dématérialisée et sécurisée pour la réception et le dépouillement des offres des entreprises, et de disposer d'un profil d'acheteur dès 25 000 € H.T, une plateforme de dématérialisation www.anjoumarchespublics.fr, a été mise en place et ouverte à l'ensemble des collectivités publiques du département.

Le service dit « pôle marchés publics », aux conditions indiquées dans le règlement joint, moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 250 €, incluant l'utilisation illimitée du site décrit ci-dessus, ainsi qu'une formation initiale et une assistance technique.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : La souscription du syndicat au pôle « marchés publics » aux conditions proposées par la plateforme de dématérialisation www.anjoumarchespublics.fr, soit 250 € TTC. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de Maine et Loire afin de formaliser l'accord du syndicat.

Patrice de FOUCAUD



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation Et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou